

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 726

19 mars 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| 4C Invest S.A. | 34831 | Oceanfront Hospitality S.à r.l. | 34812 |
| Acquaba S.à r.l. | 34826 | OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l. | 34844 |
| Ada Consulting S.A. | 34848 | OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l. | 34844 |
| Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l. | 34848 | ONEX TWG Holdings II Limited | 34841 |
| Amherst S.à r.l. | 34831 | Radley Investments S.A. | 34823 |
| A.N.S. Auto New Service Sàrl | 34840 | TECH Finance S.à r.l. | 34837 |
| Arjo International S.à r.l. | 34848 | Tishman Speyer Weserstrasse LP S.à r.l. | 34832 |
| Bain Dollarama (Luxembourg) One | 34802 | Top Diffusion S.A. | 34847 |
| Bazarkids S. à r.l. | 34810 | TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l. | 34820 |
| Bectec S.A. | 34810 | TVH S.A. | 34816 |
| Bengals S.à r.l. | 34806 | Universel Participations S.A. | 34806 |
| Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF | 34835 | Universel Participations S.A. | 34806 |
| Diacine Investments | 34830 | VDS Contractors Sàrl | 34811 |
| Dover Luxembourg International S.à r.l. | 34807 | Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l. | 34806 |
| Ewi Holding S.A. | 34831 | Victoria S.A. | 34809 |
| Gaynor Investments S.C.A. SICAR | 34836 | VIP Home Car Wash S.à r.l. | 34819 |
| Indigo Investments S.à r.l. | 34832 | Vymer S.A. | 34811 |
| Intaglio Investments S.à r.l. | 34835 | Waldeck Capital (Luxembourg) S.A. | 34830 |
| Joal S.à r.l. | 34823 | Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l. | 34811 |
| Kizoku Investments S.à r.l. | 34835 | Waterfront Hospitality S.à r.l. | 34802 |
| Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. .. | 34827 | Weather Capital Special Purpose 1 S.A. | 34816 |
| KPI Retail Property 28 S.à.r.l. | 34847 | Wigical Group | 34825 |
| LBREP III Tim S.à r.l. | 34826 | Wikalo Holding S.A. | 34811 |
| LBREP III UK Residential S.à r.l. | 34836 | Wilic S.à r.l. | 34825 |
| LBREP III Vesta S.à r.l. | 34840 | Wind Acquisition Holdings Finance II S.A. | 34825 |
| Lindhout Bours & Partners Tax Lawyers S.à r.l. | 34844 | Wind Finance SL S.A. | 34825 |
| Luxembourg Investment Solutions S.A. | 34827 | Wood Luxembourg Properties S.à r.l. ... | 34837 |
| Naviglio Holdings S.à r.l. | 34846 | Worrus Holding S.A. | 34831 |
| Naviglio S.à r.l. | 34847 | Ytalux S.à r.l. | 34807 |

Bain Dollarama (Luxembourg) One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.829.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 décembre 2011

L'actionnaire unique de la Société prononce la clôture de la liquidation de la Société qui cessera d'exister.

L'actionnaire unique décide que les documents sociaux seront conservés au minimum pendant cinq années au siège social de ladite Société, à savoir au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'actionnaire unique indique que des mesures ont été prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou à lui-même et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Référence de publication: 2012018759/15.

(120023823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Waterfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 317.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.421.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WATERFRONT HOSPITALITY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS), having a share capital of seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 17,500.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 5, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

OCEANFRONT HOSPITALITY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the RCS, having a share capital of three hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 317,500.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 19, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That seven hundred (700) shares of the Company having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 17,500.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 17,500.-), represented by seven hundred (700) shares of the Company having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each to three hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 317,500.-), by way of the issue of twelve thousand (12,000) shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the above changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. (each an

Authorized Representative), each acting individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 17,500.-), represented by seven hundred (700) shares of the Company having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each to three hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 317,500.-), by way of the issue of twelve thousand (12,000) shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand (12,000) new shares and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of thirty-eight million Canadian Dollars (CAD 38,000,000.-) (the Receivable) that the Sole Shareholder has against the Company, which shall be allocated as follows:

(i) three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining amount of thirty-seven million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAD 37,700,000) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company as at December 15, 2011 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

1. the attached interim balance sheet of the Company as at December 15, 2011 (the Balance Sheet) shows an inter-company receivable in an amount of at least thirty-eight million Canadian Dollars (CAD 38,000,000.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;

2. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

3. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

4. based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of at least thirty-eight million Canadian Dollars (CAD 38,000,000.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present notarial deed to be filed with the registration authorities.

Third Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at three hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 317,500.-) divided into twelve thousand seven hundred (12,700) shares of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each."

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt décembre,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WATERFRONT HOSPITALITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS), ayant un capital social de dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 17.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 5 décembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

OCEANFRONT HOSPITALITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'être immatriculée au RCS, ayant un capital social de trois cents dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 317.500,-) (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que, les sept cents (700) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune, représentant l'entière du capital social votant de la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 17.500,-) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent mille Dollars Canadiens (CAD 300.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 17.500,-), représenté par sept cents (700) parts sociales ayant une valeur nominale vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune à un montant de trois cents dix-sept mille cinq cent Dollars Canadiens (CAD 317.500) par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune.

2 Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par voie de paiement en nature.

3 Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus adoptées dans le point 1. ci-dessus.

4 Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5 Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille Dollars Canadiens (CAD 300.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 17.500,-), représenté par sept cents (700) parts sociales ayant une valeur nominale vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune à un montant de trois cents dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD

317.500) par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à douze mille (12.000) parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trente huit millions de Dollars Canadiens (CAD 38.000.000,-) (la Créance) que l'Associé Unique possède contre la Société, qui sera affecté comme suit:

- (i) trois cent mille Dollars Canadiens (CAD 300.000,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) le montant restant, soit trente sept millions sept cent mille Dollars Canadiens (CAD 37.700.000,-), au compte de réserve de la prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société au 15 décembre 2011 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date ci-dessus par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

1. les comptes intérimaires de la Société ci-attachés en date du 15 décembre 2011 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance intra-groupe d'un montant d'au moins trente huit millions de Dollars Canadiens (CAD 38.000.000,-) payable par la Société à l'Associé Unique;

2. l'Associé Unique est le bénéficiaire de la Créance, le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

3. la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

4. fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est de trente huit million Dollars Canadiens (CAD 38.000.000,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

5. la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

6. toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte notarié pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cents dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 317.500), représenté par douze mille sept cents (12.700) parts sociales de vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune."

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59217. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015683/215.

(120018427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Bengals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.480.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 3 février 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq

Le Mandataire

Référence de publication: 2012018621/14.

(120022972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Universel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 84.879.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 7/02/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012018575/13.

(120023092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Universel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 84.879.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 7/02/2012.

FRL SA

Référence de publication: 2012018576/12.

(120023093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg B 75.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2012018578/11.

(120022922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Dover Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.725,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.769.

—
Rectificatif à l'avis de la société déposé le 07/02/2012 sous le numéro L120022963

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale des associés de la Société sous seing privé décidant de l'approbation d'un nouvel associé en date du 28 décembre 2011 ainsi que du contrat d'échange d'actions daté du même jour que les 3809 parts sociales détenues par KNOWLES INTERMEDIATE HOLDING, INC. ont été transférées à DOVER EUROPE, INC., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 501 Silverside Road, Suite 5, 19809 Wilmington, DE, U.S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Delaware/USA sous le numéro 2159940.

Suite à cette cession DOVER LUXEMBOURG S.à r.l. est détentrice de 500 parts sociales de la Société et DOVER EUROPE, INC. est détentrice de 3809 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012018828/18.

(120023484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Ytalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 166.685.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-trois janvier

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francesco ZOIA, né à Noventa Vicentina (Italie), le 8 octobre 1975, demeurant à I-36025 Noventa Vicentina (Italie), via Monte Pasubio, 16.

2.- Mademoiselle Nadège MAI, née à Hayange (France), le 15 juin 1981, demeurant à F-57700 Hayange (France), 9, rue d'Artois,

ici représentée par Monsieur Emmanuel BARTHEL, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines (France), 66, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée à Hayange en date de ce jour.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «YTALUX S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente, y compris par correspondance, internet, le commerce en général de toutes marchandises et produits dans le commerce ainsi que toute activité commerciale au sens le plus large, sauf dans les domaines spécialement réglementés; et notamment:

* l'achat, la vente de tous produits manufacturés, vêtements de confection et chaussures, de tous produits alimentaires ou autres, le commerce en gros et en détail de boissons alcooliques et non alcooliques et alimentations générales;

* l'achat, la vente et la location en général de tous types de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires;

* l'achat, la vente et la location en général de tous types de matériel, et engins industriels, et de chantiers, en particulier, du matériel de manutention, de lavage et de transport; la société pourra fournir le personnel qualifié et spécialisé ainsi que toutes les prestations de services directement ou indirectement liées au matériel précité;

- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a encore pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles pour compte propre.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social et qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou susceptible d'en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Francesco ZOIA, préqualifié, soixante-quatorze parts | 74 |
| 2.- Mademoiselle Nadège MAI, prénommée, vingt-six parts sociales | 26 |
| Total des parts: cent parts | 100 |

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.100,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3450 Dudelange, 12, rue du Commerce.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Mademoiselle Nadège MAI, née à Hayange (France), le 15 juin 1981, demeurant à F-57700 Hayange (France), 9, rue d'Artois.
- 3.- Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'il agissent, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Zoia, Barthel M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4097. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le vendredi 3 février 2012.

M^e Martine DECKER.

Référence de publication: 2012019248/128.

(120023385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Victoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.262.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 3 février 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet immédiat;

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, et M. Roel SCHRIJEN, juriste, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés en tant qu'administrateurs B de la société, avec effet immédiat, en remplacement de M. Richard BREKELMANS et M. Joost TULKENS, démissionnaires, et pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT a également été nommée comme Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012018580/19.

(120022746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Bazarkids S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.614.

Assemblée générale extraordinaire

A la date du 6 avril 2011, Monsieur Michel WAGENER, demeurant à L-7242 Helsange, 32, rue du Nord, actionnaire à 50% de la société Bazarkids S.à.r.l., ainsi que Monsieur Italo MENEI, demeurant à L-6186 Gonderange, 8, Cité Joseph Bech, actionnaire à 50% de la société Bazarkids S.à.r.l., se sont réunis dans une assemblée générale, extraordinaire afin de prendre la décision suivante:

Monsieur Italo MENEI, demeurant à L-6186 Gonderange, 8, Cité Joseph

Bech cède la totalité de ses actions (50%) de la société Bazarkids S.à.r.l

à

Madame Marguerite SCHEFFEN (née le 4 août 1950) et

demeurant à L-7258 Helmsange, 5, rue des Pommiers

pour le prix de 6.250.- Euros (six mille deux cent cinquante euros).

Acompte reçu le 6 avril 2011: 3000.- Euros

Somme encore à payer jusqu'au 31 mai 2011: 3250.- Euros

Fait en triple exemplaire à Junglinster, le 06 avril 2011.

Italo MENEI / Michel WAGENER /
Marguerite SCHEFFEN

Référence de publication: 2012019787/23.

(120024601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Bectec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 64.637.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 février 2012

Madame Valérie MILET et Monsieur Claude LARBIERE sont révoqués de leur fonction d'Administrateur avec effet immédiat.

Messieurs Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg et Christophe MOUTON, né le 20/11/21971 à Saint Mard (Belgique), tous deux résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont nommés aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Le mandat d'administrateur et d'Administrateur-Délégué de Monsieur Jean-Marie BECKIUS, né le 16/12/1970 à Luxembourg et résidant au Roudenhaff 8, L-6985 HOSTERT, arrive à échéance. Il est décidé de renouveler son mandat d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017, et de renouveler son mandat d'Administrateur-Délégué pour une durée illimitée.

GEFCO S.A. Gestion financière & Consulting est révoqué de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat.

La Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sarl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est nommée au poste de Commissaire aux Comptes de la société BECTEC S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
BECTEC S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012019313/27.

(120024319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

VDS Contractors Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.548.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 07/02/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012018584/13.

(120022592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Vymer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 54.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018590/9.

(120022278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.687.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 26 janvier 2012, que l'associé unique de la Société, Wal-Mart Holdings International Ltd a transféré la totalité des 200 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Grupo Wal-Mart S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Mexique et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.470.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Grupo Wal-Mart S.à r.l. 200 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2012018592/19.

(120022560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Wikalo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 45.527.

Il résulte d'une décision de l'administrateur unique que le siège de la société est établi à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012018606/13.

(120022992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Oceanfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 317.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.958.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCEANFRONT HOSPITALITY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS), having a share capital of seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 17,500.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 13, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Cherson Investments B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Barbara Strozziilaan 201, Office 4.08L, 1083HN Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34133540 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 19, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That seven hundred (700) shares of the Company having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 17,500.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 17,500.-), represented by seven hundred (700) shares of the Company having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each to three hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 317,500.-), by way of the issue of twelve thousand (12,000) shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the above changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. (each an Authorized Representative), each acting individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 17,500.-), represented by seven hundred (700) shares of the Company having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each to three hundred seventeen thousand five

hundred Canadian Dollars (CAD 317,500.-), by way of the issue of twelve thousand (12,000) shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand (12,000) new shares and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of thirty-eight million Canadian Dollars (CAD 38,000,000.-) (the Receivable) that the Sole Shareholder has against the Company, which shall be allocated as follows:

(i) three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining amount of thirty-seven million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAD 37,700,000) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company as at December 15, 2011 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

1. the attached interim balance sheet of the Company as at December 15, 2011 (the Balance Sheet) shows an inter-company receivable in an amount of at least thirty-eight million Canadian Dollars (CAD 38,000,000.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;

2. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

3. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

4. based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of at least thirty-eight million Canadian Dollars (CAD 38,000,000.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present notarial deed to be filed with the registration authorities.

Third Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at three hundred seventeen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 317,500.-) divided into twelve thousand seven hundred (12,700) shares of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each."

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt décembre,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCEANFRONT HOSPITALITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS), ayant un capital social de dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 17.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 13 décembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Cherson Investments B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Barbara Strozzi laan 201, bureau 4.08L, 1083HN Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34133540 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que, les sept cents (700) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune, représentant l'entièreté du capital social votant de la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 17.500,-) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent mille Dollars Canadiens (CAD 300.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 17.500,-), représenté par sept cents (700) parts sociales ayant une valeur nominale vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune à un montant de trois cents dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 317.500) par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune.

2 Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par voie de paiement en nature.

3 Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus adoptées dans le point 1. ci-dessus.

4 Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5 Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille Dollars Canadiens (CAD 300.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 17.500,-), représenté par sept cents (700) parts sociales ayant une valeur nominale vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune à un montant de trois cents dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 317.500) par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à douze mille (12.000) parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de

trente huit millions de Dollars Canadiens (CAD 38.000.000,-) (la Créance) que l'Associé Unique possède contre la Société, qui sera affecté comme suit:

- (i) trois cent mille Dollars Canadiens (CAD 300.000,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) le montant restant, soit trente sept millions sept cent mille Dollars Canadiens (CAD 37.700.000,-), au compte de réserve de la prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société au 15 décembre 2011 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date ci-dessus par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

1. les comptes intérimaires de la Société ci-attachés en date du 15 décembre 2011 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance intra-groupe d'un montant d'au moins trente huit millions de Dollars Canadiens (CAD 38.000.000,-) payable par la Société à l'Associé Unique;
2. l'Associé Unique est le bénéficiaire de la Créance, le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;
3. la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
4. fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est de trente huit million Dollars Canadiens (CAD 38.000.000,-) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
5. la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
6. toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte notarié pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cents dix-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 317.500), représenté par douze mille sept cents (12.700) parts sociales de vingt cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune."

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59218. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015539/213.

(120018451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 672.571.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue extraordinairement en date du 30 janvier 2012

1. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.

2. Avec effet au 1^{er} décembre 20 11, la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771, a été nommée comme commissaire jusqu' à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Weather Capital Special Purpose 1 S.A.

Signature

Référence de publication: 2012018594/19.

(120022360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TVH S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 95458, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 1006 du 30 septembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1646 du 21 juillet 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, Maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric PLAYE, Maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Laetitia LENTZ, Maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège de la Société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1331 Luxembourg, 1113, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 01.01.2012.

2.- Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la création, la commercialisation, la fabrication, l'exploitation de tous produits, matériels ou logiciels, ou de tous services dans les domaines informatique, électronique et de la communication.

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à: la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

* la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités;

* la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;

* toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet;

La société peut effectuer toutes les opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières ayant directement ou indirectement trait au présent objet. La société peut également réaliser, effectuer, tous les actes concernant la gestion et l'administration de tous les biens, participations et valeurs mobilières. La société peut, de quelque manière que ce soit, s'intéresser à d'autres sociétés et entreprises. La société peut consentir des prêts à des tiers ou constituer des garanties pour des tiers.

Il y a lieu d'interpréter toutes les énumérations dans le sens le plus large, sans qu'elles ne soient restrictives d'une quelconque façon.»

3.- Modification de l'article 10 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendra ou prendront la dénomination d'administrateursdélégués.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.»

4.- Modification de l'article 11 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

5.- Démission de Madame Mounira MEZIADI de son mandat d'administrateur et décharge.

6.- Démission de Monsieur David SANA de son mandat d'administrateur et décharge.

7.- Nomination de Monsieur Guy TUBIANA, administrateur de sociétés, né à Bône (Algérie), le 28 juillet 1955, demeurant à F75008 Paris (France), Rue de Marignan, 27, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

8.- Nomination de Monsieur Ahmed MAHCER, administrateur de sociétés, né à F-92000 Nanterre (France), le 11 février 1969, demeurant à F-92600 Asnières sur Seine (France), avenue d'Argenteuil, 240, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

9.- Nomination de Monsieur Guy TUBIANA, pré-nommé, comme administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

B) Que des convocations contenant l'ordre du jour ci-avant, ont été envoyées par lettres recommandées aux actionnaires le 11 janvier 2012.

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 01.01.2012, le siège de la Société du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide modifier l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la création, la commercialisation, la fabrication, l'exploitation de tous produits, matériels ou logiciels, ou de tous services dans les domaines informatique, électronique et de la communication.

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:

* la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

* la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités;

* la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;

* toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet;

La société peut effectuer toutes les opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières ayant directement ou indirectement trait au présent objet. La société peut également réaliser, effectuer, tous les actes concernant la gestion et l'administration de tous les biens, participations et valeurs mobilières. La société peut, de quelque manière que ce soit, s'intéresser à d'autres sociétés et entreprises. La société peut consentir des prêts à des tiers ou constituer des garanties pour des tiers.

Il y a lieu d'interpréter toutes les énumérations dans le sens le plus large, sans qu'elles ne soient restrictives d'une quelconque façon.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendra ou prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Cinquante résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Madame Mounira MEZIADI, pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur David SANA, pour l'exercice de son mandat

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Guy TUBIANA, administrateur de sociétés, né à Bône (Algérie), le 28 juillet 1955, demeurant à F-75008 Paris (France), Rue de Marignan, 27, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, Monsieur Guy TUBIANA ayant déclaré accepter cette fonction.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ahmed MAHCER, administrateur de sociétés, né à F-92000 Nanterre (France), le 11 février 1969, demeurant à F-92600 Asnières sur Seine (France), avenue d'Argenteuil, 240, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, Monsieur Ahmed MAHCER ayant déclaré accepter cette fonction.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Guy TUBIANA, prénommé, comme administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, Monsieur Guy TUBIANA ayant déclaré accepter cette fonction.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Playe, Lentz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019723/151.

(120024144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

VIP Home Car Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 147.457.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Steve RODRIGUES, employé privé, demeurant à L-6212 Consdorf, 73, route d'Echternach.
- 2.- Monsieur Ilie Claudiu TALOS, employé privé, demeurant à L-4361 Esch-sur-Alzette, 9F, avenue du Rock'n' Roll.
- 3.- Monsieur Dumitru CONSTANTINOF, salarié, demeurant à RO907160 2MAI (Com. Limanu), Str. Sudului nr. 4.

Les comparants sub 1+2) déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée VIP HOME CAR WASH S.à r.l., avec siège social à L-6212 Consdorf, 73, route d'Echternach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.457 (NIN 2009 2419 755),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en remplacement du notaire soussigné, en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1645 du 26 août 2006,

au capital social de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Steve RODRIGUES, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- Monsieur Ilie Claudiu TALOS, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

Monsieur Steve RODRIGUES cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit vingt-cinq (25) parts sociales pour le montant d'UN EURO (€ 1,-) à Monsieur Ilie Claudiu TALOS, ici présent et ce acceptant.

Il cède en outre vingt-cinq (25) parts sociales pour le montant d'UN EURO (€ 1,-) à Monsieur Dumitru CONSTANTINOF, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Ilie Claudiu TALOS et Monsieur Dumitru CONSTANTINOF sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant Monsieur Steve RODRIGUES déclare avoir reçu de Monsieur Ilie Claudiu TALOS et de Monsieur Dumitru CONSTANTINOF le montant total de DEUX EUROS (€ 2,-) avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Monsieur Steve RODRIGUES et Monsieur Ilie Claudiu TALOS, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement gérant administratif de la société déclarent accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés, Monsieur Ilie Claudiu TALOS et Monsieur Dumitru CONSTANTINOF, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts intervenue, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

| | |
|--|------------|
| 1.- Monsieur Ilie Claudiu TALOS, employé privé, demeurant à L-4361 Esch-sur-Alzette, 9F, avenue du Rock'n' Roll, soixante-quinze parts sociales | 75 |
| 2.- Monsieur Dumitru CONSTANTINOF, salarié, demeurant à R907160 2MAI (Com. Limanu), Str. Sudului nr. 4, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| Total: cent parts sociales | <u>100</u> |

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Consdorf à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Première phrase). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Troisième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n' Roll.

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Steve RODRIGUES de son poste de gérant technique de la société et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Ilie Claudiu TALOS sera désormais nommé gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. RODRIGUES, I. C. TALOS, D. CONSTANTINOF, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 janvier 2012. Relation: ECH/2012/159. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012018588/70.

(120022557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.941.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED

Nuala DOYLE, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the board of managers (the "Board of Managers") of "TRG Blue Rock HBM Holdings S.à.r.l." on 2 December 2011 (the "Board Resolutions"), after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will be annexed to this document to be filed together with the registration authorities, declared and required the notary to record that:

I. - The company "TRG Blue Rock HBM Holdings S.à.r.l." is a private limited liability company, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.941, incorporated by deed of the undersigned notary, on 25 October 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 5 of 3 January 2011 (the "Company"), whose articles have been modified several times and the last time pursuant to a constatation of the undersigned notary, on 30 June 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 19 September 2011 under number 2203.

II. - According to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the subscribed share capital of the Company is set at ninety-five thousand six hundred and forty USD (USD 95,640) divided into one thousand five hundred and sixty-three (1,563) Class A Shares (as defined below), eight thousand (8,000) Class B Shares (as defined below) and one (1) Class D Share (as defined).

The Board of Managers is authorised pursuant to article 5 of such articles of incorporation to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital. The Company has an authorised share capital of three billion one hundred million and ten USD (USD 3,100,000,010) represented by two hundred million (200,000,000) ordinary class A shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class A Shares") one hundred million (100,000,000) convertible preferred class B shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class B Shares"), ten million (10,000,000) redeemable class C shares having a nominal value of ten USD (USD 10) each (the "Class C Shares") and one (1) preferred class D share (the "Class D Share").

The Board of Managers is authorised and appointed for a period of five years from publication of the last amendment of the articles whereby the general meeting of shareholders granted such authority to the Board of Managers, to increase from time to time subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, provided however that any issuance of new shares to a non-shareholder requires the prior approval of shareholders representing three-quarters of the share capital. The new shares with or without share premium may be paid up in cash or by contribution-in-kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend the articles in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III.- Following receipt by the Company of the sum of eighty thousand USD (USD 80,000) and based on the Board Resolutions having resolved on the capital increase referred to below and recording the subscription by the subscriber of the new shares listed below and issued under that capital increase, the person appearing, acting by virtue of the documents mentioned above, asked the notary to record the increase of the share capital of the Company by an amount of eighty USD (USD 80) to bring it from its present amount of ninety-five thousand six hundred and forty USD (USD 95,640) to ninety-five thousand seven hundred and twenty USD (USD 95,720) by the issue of eight (8) new Class A Shares having a nominal value of ten USD (USD 10) and a share premium of nine thousand nine hundred and ninety USD (USD 9,990) each. The new Class A Shares were issued to Global Cement Investment S.A..

Evidence of the aforementioned payment in the amount of eighty thousand USD (USD 80,000) for the newly issued shares including the share premium has been given to the undersigned notary.

IV. According to the powers granted to the Board of Managers by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Board of Managers as mentioned in this deed and as further set out in the Board Resolutions, the first sentence of article 5 of the articles of incorporation shall be amended to be worded as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at ninety-five thousand seven hundred and twenty USD (USD 95,720) divided into one thousand five hundred and seventy-one (1,571) Class A Shares (as defined below), eight thousand Class B Shares (as defined below) and one Class D Share (as defined below).”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version of above text:

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Nuala DOYLE, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») de «TRG Blue Rock HBM Holdings S.à.r.l.» en date du 2 décembre 2011 (les «Résolutions»), après avoir été signés ne varietur par la comparante

et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société «TRG Blue Rock HBM Holdings S.à.r.l.» est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.941, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, numéro 5 du 3 janvier 2011 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant constatation reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations le 19 septembre 2011 sous le numéro 2203.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze mille six cent quarante USD (USD 95.640) divisé en mille cinq cent soixante-trois (1.563) Parts Sociales de Classe A (tel que défini ci-dessous), huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe B (tel que défini ci-dessous) et une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini ci-dessous).

Le Conseil de Gérance est autorisé aux termes de l'article 5 des statuts à augmenter le capital de la société dans les limites du capital autorisé. La société a un capital social autorisé de trois milliards cent millions et dix USD (USD 3.100.000.010), représenté par deux cents millions (200.000.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»), cent millions (100.000.000) parts sociales privilégiées convertibles de classe B ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»), dix millions (10.000.000) parts sociales rachetables de classe C ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10) chacune (les «Parts Sociales de Classe C») et une (1) parts sociales privilégiée de Classe D ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10) (la «Part Sociale de Classe D»).

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour une période de cinq années à compter de la date de la publication de la dernière modification des statuts, où l'assemblée générale des associés a donné ce pouvoir au Conseil de Gérance, à augmenter de temps en temps, le capital social souscrit de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission des nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, à condition toutefois que toute émission de nouvelles parts sociales à une non-associé requiert l'approbation préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission peut être libérer par voie de versements en espèces ou par apport en nature de titres ou d'autres actifs, dans le respect des conditions prévues par la loi luxembourgeoise, et à condition que ces titres ou autres actifs soient conformes à l'investissement objectifs et la stratégie de la société..

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier les statuts afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III. - À la suite de la réception de la somme de quatre-vingt mille USD (USD 80.000) le comparant, agissant en vertu des Résolutions ayant approuvé l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et enregistré la souscription par le souscripteur des nouvelles parts sociales énumérées ci-dessus et émises en vertu de cette augmentation de capital, demande au notaire d'acter l'augmentation de capital de la Société d'un montant de quatre-vingt USD (USD 80) aux fins de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quinze mille six cent quarante USD (USD 95.640) à quatrevingt-quinze mille sept cent vingt USD (95.720), par l'émission de huit (8) nouvelles Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale dix USD (USD 10) avec une prime d'émission de neuf mille neuf cent quatre-vingtdix USD (USD 9,990) chacune. Les nouvelles Parts Sociales de Classe A ont été émises à Global Cement Investment S.A..

La preuve du paiement de la somme de quatre-vingt mille USD (USD 80.000) pour les parts sociales nouvelles incluant la prime d'émission a été fournie au notaire instrumentaire.

IV. Conformément à l'autorisation conférée au Conseil de Gérance par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Conseil de Gérance mentionnée ci-dessus et comme expliqué dans les Résolutions, le premier alinéa de l'article 5 des statuts doivent être modifiés pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt USD (95.720) divisé en mille cinq cent soixante et onze (1.571) Parts Sociales de Classe A (tel que défini ci-dessous), huit mille (8.000) Parts Sociales de Classe B (tel que défini ci-dessous) et une (1) Part Sociale de Classe D (tel que défini ci-dessous).»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Doyle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019722/143.

(120024129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Joal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.598.

Résolution de l'associé unique de la société prise le 07 février 2012

Madame Miriam Mascherin, associé unique de la Société (l'Associé Unique) a pris la résolution suivante:

L'Associé Unique décide, et ce à partir de ce jour, d'établir le siège social de la Société à l'adresse suivante:

5. allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

En lieu et place du précédent siège social établi à l'adresse suivante:

12, rue Guillaume Schneider

L-2522 Luxembourg

Luxembourg

Miriam Mascherin.

Référence de publication: 2012018636/19.

(120023112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Radley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.742.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RADLEY INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 123.742, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 449 du 24 mars 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Jean Wagener, avocat avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Depiesse, secrétaire comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christopher Holloway, administrateur de sociétés, demeurant à Somerset (Royaume-Uni).

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se recon-

naissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à ZERO euro (EUR 0,-) en vue de l'apurement des pertes reportés.

2.- Augmentation à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) pour le porter à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), par la création et l'émission de TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

3.- Renonciation des actionnaires existants et souscription et libération intégrale des actions nouvelles par la société MARLBOROUGH INVESTMENTS S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En vue de l'apurement des pertes reportées, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) pour le ramener de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à ZERO EURO (EUR 0,-) en annulant les TROIS CENT DIX (310) actions existantes ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

L'existence des pertes a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au

Ledit bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) pour le porter à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) par la création et l'émission de TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles les société MARLBOROUGH INVESTMENTS S.A., ayant son siège à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue:

La société MARLBOROUGH INVESTMENTS S.A., prédésignée,

ici représentée par ses deux directeurs Monsieur Jean WAGENER et Monsieur Christopher HOLLOWAY, tous deux prénommés,

laquelle comparante représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le capital social ayant été rétabli à TRENTE ET UN MILLE EUROS il n'y a pas lieu de modifier l'article 3 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg,, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, C. HOLLOWAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59233. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012019095/83.

(120023288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Wigical Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 93.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018600/10.

(120022864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Wilic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.115.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018601/10.

(120022720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 2 février 2012

1. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.

2. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.

Signature

Référence de publication: 2012018603/17.

(120022364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.868.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 2 février 2012

1. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.

2. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 6 février 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Wind Finance SL S.A.
Signature

Référence de publication: 2012018604/17.

(120022362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

LBREP III Tim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.775,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.066.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu
- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies
- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme
LBREP III Tim S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012018662/25.

(120022608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Acquaba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.395.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 3 février 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq
Le Mandataire

Référence de publication: 2012018616/17.

(120022983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Luxembourg Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Auszug aus dem im Umlaufverfahren gefassten Verwaltungsratsbeschluss vom 1. Oktober 2011

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Thies Clemenz und Herrn Ralf Funk jeweils als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 zur Kenntnis.

Mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 werden die folgenden Personen als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012 enden:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg; und

- Herr Dr. Jörg Henzler, geboren am 13. Januar 1963, geschäftsansässig 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

Ferner wird Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972, geschäftsansässig 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 auf unbestimmte Dauer zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Februar 2012.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012020267/23.

(120025468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.038.264,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 131.220.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg Law, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131224,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on December 31, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l." (the Company), with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131220, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of August 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2245 of October 9, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of December 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 397 of February 24, 2010.

II. The Company's share capital is set at one hundred seventy-five million thirty-eight thousand two hundred sixty-two Euro (EUR 175.038.262,00) represented by one hundred seventy-five million thirty-eight thousand two hundred sixty-two (175.038.262) shares of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two Euro (EUR 2,00) to raise it from its present amount of one hundred seventy-five million thirty-eight thousand two hundred sixty-two Euro (EUR 175.038.262,00) to one hundred seventy-five million thirty-eight thousand two hundred sixty-four Euro (EUR 175.038.264,00), by the creation and issuance of two (2) new shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of two Euro (EUR 2,00), together with a total share premium in the amount of six million five hundred twenty thousand one hundred twenty-eight Euro (EUR 6.520.128,00), by the following contributions:

(i) a contribution in cash in the aggregate amount of fifteen thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 15.173,00).

The amount of fifteen thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 15.173,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

(ii) a contribution in kind in the total amount of six million five hundred four thousand nine hundred fifty-eight Euro (EUR 6.504.958,00), consisting in the conversion of a receivable held by Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., prenamed, towards the Company, in the same amount (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution' existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 31, 2011 of Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., prenamed, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has subsequently not been transferred and no legal or natural person other than Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 31, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 6. First paragraph. The share capital is fixed at one hundred seventy-five million thirty-eight thousand two hundred sixty-four Euro (EUR 175.038.264,00) represented by one hundred seventy-five million thirty-eight thousand two hundred and sixty-four (175.038.264) shares of one Euro (EUR 1,00) each. "

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131224,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131220, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2245 du 9 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 397 du 24 février 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quinze million trente-huit mille deux cent soixante-deux Euro (EUR 175.038.262,00), représenté par cent soixante-quinze million trente-huit mille deux cent soixante-deux (175.038.262) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Euro (EUR 2,00) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze million trente-huit mille deux cent soixante-deux Euro (EUR 175.038.262,00) à cent soixante-quinze million trente-huit mille deux cent soixante-quatre Euro (EUR 175.038.264,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de deux Euro (EUR 2,00), ensemble avec une prime d'émission totale de six millions cinq cent vingt mille cent vingt-huit Euro (EUR 6.520.128,00), par les apports suivants:

(i) un apport en numéraire d'un montant total de quinze mille cent soixante-treize Euro (EUR 15.173,00).

Le montant de quinze mille cent soixante-treize Euro (EUR 15.173,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

(ii) un apport en nature d'un montant total de six millions cinq cent quatre mille neuf cent cinquante-huit Euro (EUR 6.504.958,00), consistant en la conversion d'une (1) créance détenue par Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., susnommée, à l'encontre de la Société du même montant (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 décembre 2011 de Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., susnommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., susnommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., susnommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 décembre 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze millions trente-huit mille deux cent soixante-quatre Euro (EUR 175.038.264,00) représenté par cent soixante-quinze millions trente-huit mille deux cent soixante-quatre (175.038.264) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2012. Relation: EAC/2012/518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012018961/157.

(120023357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Diacine Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.682.

RECTIFICATIF

Extrait

En date du 1^{er} février 2012, l'associé unique de la Société a rectifié la résolution prise le 16 juillet 2010, concernant le mandat de M. Kevin Whale en tant que membre du conseil d'administration, de sorte que M. Kevin Whale a été nommé membre du conseil d'administration pour une durée déterminée se terminant à la date de l'assemblée des actionnaire(s) approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 et non pour une durée indéterminée comme le précisait l'extrait numéro 2088 du 6 octobre 2010.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, a été renouvelé pour une durée déterminée se terminant à la date de l'assemblée des actionnaire(s) approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012019793/21.

(120024412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012018605/11.

(120022985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Worrus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 112.194.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018608/10.

(120022284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

4C Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 155.712.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 janvier 2012

1. Monsieur Christophe Schinkel, demeurant à B-1150 Woluwe-St Pierre, 39 rue de la Cambre, est nommé délégué à ta gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Pour extrait conforme

C. SCHINKEL

Référence de publication: 2012018609/12.

(120022682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Ewi Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.477.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement daté du 09 février 2012 le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de:

- La société anonyme EWI HOLDING SA., n° R.C.S B 77477 dont le siège à L -1251 Luxembourg, 5, avenue du Bois, a été dénoncé en date du 23 janvier 2002;

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement et a désigné liquidateur Maître Yvette NGONO YAH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 02 mars 2012 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Pour extrait conforme

Yvette NGONO YAH

Le liquidateur

Référence de publication: 2012019954/21.

(120025109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Amherst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.348.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 3 février 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq
Le Mandataire

Référence de publication: 2012018617/17.

(120023027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Indigo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.394.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 3 février 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq
Le Mandataire

Référence de publication: 2012018632/17.

(120022986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Tishman Speyer Weserstrasse LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.280.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165198,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 23, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Weserstrasse LP S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165280, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 5, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million Euro (EUR 1.000.000,00) by creation and issuance of nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987.500) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the nine hundred eighty-seven thousand five hundred (987.500) New Shares having an aggregate nominal value of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) and to fully pay them up by contribution in kind in the aggregate amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., prenamed, towards the Company (the Receivable).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a signed balance sheet dated January 23, 2012 of the Company;
- a contribution declaration of Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a declaration from the managers of the Company, accepting the valuation of the Receivable and accepting the latter as valid and sufficient consideration for the New Shares.

Effective implementation of the contribution

Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Receivable, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the Receivable is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer and contribution and consider them effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

Following to the above, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.00) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., une société a responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165198,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 janvier 2012,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Weserstrasse LP S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165280, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00) et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00) consistant en la conversion d'une créance détenue d'un même montant par Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l. à l'encontre de la Société (la Créance).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan signé en date du 23 janvier 2012 de la Société;
- une déclaration d'apport de Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance;
- une déclaration des gérants de la Société acceptant la valorisation de la Créance et acceptant cette dernière comme libération valable et suffisante de la valeur nominale des Nouvelles Parts.

Réalisation effective de l'apport

Tishman Speyer Weserstrasse Holdings S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction de la Créance, celle-ci étant librement transmissible et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que la Créance ou une partie de celle-ci lui soient transférée;
- la Créance est libre de tout gage, garantie ou usufruit;
- l'apport de la Créance est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation de la Créance aux fins d'effectuer le transfert et la contribution et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à quoi, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019708/139.

(120024145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.440.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 décembre 2011

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur Madame Virginie Isumo et désigne avec effet immédiat, Madame Nadine Vincent, née le 6 septembre 1962 à Toulon (France), employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Septième résolution:

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg au 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., SPF

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012019376/20.

(120024648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Intaglio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.393.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 3 février 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq

Le Mandataire

Référence de publication: 2012018633/17.

(120022991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Kizoku Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.392.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société prises le 3 février 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Jean-Pierre BACCUS de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant son adresse professionnelle au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hervé Leclercq
Le Mandataire

Référence de publication: 2012018637/17.

(120023022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Gaynor Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.373.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of October 31st, 2011

1. The mandate of MAZARS Luxembourg S.A. as Independent Auditor having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg be re-conducted for a new period of one year, until the Annual General Meeting of the year 2012.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 31 octobre 2011

1. Le mandat de la société MAZARS Luxembourg S.A en tant que Réviseur d'entreprises agréée ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 08.02.2012.

Certifie true / Certifié conforme
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2012019484/20.

(120024394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

LBREP III UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.895,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.659.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu
- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies
- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme
LBREP III UK Residential S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012018663/25.

(120022614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Wood Luxembourg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.892.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 24 janvier 2012.

SGG S.A.
Dominique Leger / Corinne Bitterlich
Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2012018702/11.

(120022415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

TECH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.580.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the partners of the public limited liability company "TECH Finance S.à r.l.", established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 100580, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on April 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 669 of June 30, 2004, and whose articles have been modified pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on May 26, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1637 of July 3, 2008.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary Mrs Monique GOERES, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of PEREVO INVESTMENTS LIMITED, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
2. Discharge of the managers of the Company for the performance of their mandate.
5. Miscellaneous.

B) That the partners, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; which attendance list, after having been signed by the partners, the proxies of the represented partners, the members of the board of the Meeting and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

C) That the proxies of the represented partners, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) As it appears from the attendance list, all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the partners declare having had full prior knowledge.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides, with immediate effect, to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to appoint PEREVO INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at 4 Diagorou St', Kermia Building 1st Floor Offices 102-103, P.C. 1097 Nicosia, Cyprus as liquidator (the "Liquidator") (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the date hereof.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the Chairman then has adjourned the Meeting

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés ("Assemblée") de "TECH Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100580 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 669 du 30 juin 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1637 du 3 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de PEREVO INVESTMENTS LIMITED, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
5. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir préalablement parfaite connaissance.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer PEREVO INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à 4 Diagorou St', Kermia Building 1st Floor Offices 102-103, P.C. 1097 Nicosia, Chypre, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2012. LAC/2012/4788. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur pd (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018037/161.

(120021938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

LBREP III Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.861,25.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.554.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu

- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies

- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LBREP III Vesta S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018664/25.

(120022637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

A.N.S. Auto New Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 53.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018705/9.

(120023528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

ONEX TWG Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.905.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.202.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ONEX TWG Holdings II Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 9,486,450 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 124.202.

There appeared:

- Onex American Holdings Subco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 3829004; and

- TWG Executive Investco LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 4230787;

Here both represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 189,729 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Onex American Holdings Subco LLC and TWG Executive Investco LLC have been duly informed.

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 1,581,050 so as to reduce it from USD 9,486,450 to USD 7,905,400;

2. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;

3. Redemption and cancellation of the 31,621 shares with a nominal value of USD 50 each constituting the Company's Class E Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 1,581,050 (one million five hundred eighty-one thousand and fifty US Dollars) so as to reduce it from its current amount of USD 9,486,450 (nine million four hundred eighty-six thousand four hundred and fifty US Dollars) to USD 7,905,400 (seven million nine hundred and five thousand four hundred US Dollars) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company) as determined by the board of managers of an amount of USD 18,642,907 (eighteen million six hundred forty-two thousand nine hundred and seven US Dollars).

Third resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem all the 31,621 Class E Shares with a nominal value of USD 50 each and to reimburse Onex American Holdings Subco LLC and TWG Executive Investco LLC proportionally to their respective shareholdings in the Class E Shares, followed by the cancellation of all the 31,621 Class E Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 7,905,400 (seven million nine hundred and five thousand four hundred US Dollars).

It is divided into five classes of shares consisting of:

- 31,621 class F shares (the “Class F Shares”);
- 31,621 class G shares (the “Class G Shares”);
- 31,621 class H shares (the “Class H Shares”);
- 31,621 class I shares (the “Class I Shares”); and
- 31,624 class J shares (the “Class J Shares”).

All these 158,108 shares have a nominal value of USD 50 (fifty US Dollars) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about one thousand eight hundred Euros (1,800.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil onze, le treizième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société ONEX TWG Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 9.486.450 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.202.

Ont comparu:

- Onex American Holdings Subco LLC, une société de droit de l’Etat du Delaware (Etats-Unis d’Amérique), ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d’Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 3829004; et

- TWG Executive Investco LLC, une société de droit de l’Etat du Delaware (Etats-Unis d’Amérique), ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d’Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State, Division of Corporations» sous le numéro de dossier 4230787;

Ici toutes deux représentées par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 189.729 parts sociales représentant l’intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont Onex American Holdings Subco LLC et TWG Executive Investco LLC ont été préalablement informées.

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d’un montant de 1.581.050 USD afin de le réduire de 9.486.450 USD à 7.905.400 USD;

2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;

3. Rachat et annulation de 31.621 parts sociales avec une valeur nominale de 50 USD chacune composant les Parts Sociales de Classe E de la Société conformément à l’article 10 des statuts de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;

5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.581.050 USD (un million cinq cent quatre-vingt-un mille cinquante dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 9.486.450 USD (neuf millions quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante dollars américains) à 7.905.400 USD (sept millions neuf cent cinq mille quatre cents dollars américains) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de 18.642.907 USD (dix-huit millions six cent quarante-deux mille neuf cent sept dollars américains).

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter l'ensemble des 31.621 Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 50 USD chacune et de rembourser Onex American Holdings Subco LLC et TWG Executive Investco LLC proportionnellement à leur détention respective en Parts Sociales de Classe E, suivi de l'annulation de toutes les 31.621 Parts Sociales de Classe E.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 7.905.400 USD (sept millions neuf cent cinq mille quatre cents dollars américains).

Il est divisé en cinq classes de parts sociales ainsi composées:

- 31.621 parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 31.621 parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 31.621 parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 31.621 parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 31.624 parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Toutes ces 158.108 parts sociales ont une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ mille huit cents Euros (1.800.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/991. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012019047/156.

(120023274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Lindhout Bours & Partners Tax Lawyers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.276.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement prononcé en date du 2 février 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée

- LINDHOUT BOURS & PARTNERS TAX LAWYERS s.à.r.l. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012018665/19.

(120023076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l.).

Capital social: EUR 44.632.109,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.379.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 165.379 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, on November 28, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 159.343 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

here represented by Anne Claire Wax, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment to the name of the Company from "OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l." to "OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l.";

2. Subsequent amendment to article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1. above;

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from “OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l.” into “OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 165.379 et dont le capital social s’élève à EUR 12.500 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société (les Statuts) n’ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 159.343 et dont le capital social s’élève à EUR 12.500 (l’Associé Unique),

ici représentée par Anne Claire Wax, dont l’adresse professionnelle se situe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d’acter que:

I. l’Associé Unique détient la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l’article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

3. Divers.

III. l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, de «OCM Luxembourg Ipanema Investments S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OCM Luxembourg Ileos Investments S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A.-C. WAX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1003. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018449/110.

(120022532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Naviglio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.599.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 24 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Gianpaolo Bianchi, né le 23 janvier 1979 à Cernusco Sul Naviglio (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu
- Monsieur Gianpaolo Bianchi

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulios
- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Naviglio Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018667/25.

(120022743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Naviglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 841.250,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.736.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 24 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Gianpaolo Bianchi, né le 23 janvier 1979 à Cernusco Sul Naviglio (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu
- Monsieur Gianpaolo Bianchi

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies
- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Naviglio S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018668/25.

(120022745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

KPI Retail Property 28 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.803.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 23 décembre 2011

Par les résolutions du 23 décembre 2011, l'associé de la société a décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée KPI Retail Property 28 S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à l'actionnaire;
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019526/20.

(120024110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Top Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.757.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021604/9.

(120027587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Ada Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 71.875.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22.12.2011 statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2010

L'assemblée prend acte du changement d'adresse de M. Michel Kieffer et M. Angel Caschera au 23, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

Elle prend également acte du changement d'adresse de la société READ SARL au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Conseil d'Administration

Les mandats des administrateurs actuels:

- Monsieur Michel Kieffer, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg,
- Monsieur Angel Caschera, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.
- Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Administrateur délégué

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Michel Kieffer a été également prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes actuel la société READ S.à R.L. RCS B 45083 a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Référence de publication: 2012019268/25.

(120024397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 144.534.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, le Pas de loup, 6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012019269/15.

(120024713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Arjo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 75.106.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de l'associé unique, ArjoHuntleigh A.G., est dorénavant à inscrire au Fabrikstrasse 8 / PF CH-4614 Hägendorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012020315/14.

(120025772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.
